



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
**greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de
Saint-Prime QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil de cette municipalité qui a eu lieu **LE LUNDI 9 mai 2022 à 20 h** à l'hôtel de ville, il a été déposé **LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE** pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code Municipal du Québec.

Donné à Saint-Prime, ce 13^e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

Greffière-trésorière et directrice générale